

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
18 février 2026

L'an deux mille vingt-six le trois mars à 18h30
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance
3 mars 2026

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémy Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Delphine Besson, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29
Présents : 22
Pouvoir : 2

Excusés : Jean-Michel Eude, Corentin Riou

Votants : 24

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Emmanuelle Isabelle, Julie Morin, Béatrice Gautier

Pouvoirs :

Jean-Michel Eude a donné pouvoir à Marinette Lebon
Corentin Riou a donné pouvoir à Sylvestre Gout

Anne-Claire POIGNARD est désignée secrétaire de séance.

DEL2026_03_02

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE –
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conséquences administratives liées à l'intégration du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Saint-Benoît-d'Hébertot. Il rappelle que cette intégration ne doit en aucun cas remettre en cause les principes de travail en matière de coordination, afin de garantir la cohérence des interventions, quel que soit le concessionnaire du réseau. L'attribution des marchés à un même prestataire favorise toujours l'économie des travaux notamment sur les opérations portant sur l'eau potable et l'assainissement qui se font de concert lors de tranchées communes.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-21,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2025 portant adhésion au 1^{er} janvier 2026 de la commune de Pont l'Evêque au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Saint-Benoît-d'Hébertot;

Considérant l'intérêt de mener les travaux d'assainissement eaux usées portés par la ville en concomitance avec la reprise des réseaux d'eau potable ;

Considérant que des marchés avaient été lancés en amont de ce transfert et qu'il convient d'en lancer de nouveaux, à savoir :

- un marché de MOE déjà conclu avec SOGETI INGENIERIE,
- un marché pour des essais de compactage et d'étanchéité avant réception déjà conclu avec SATER,

- une consultation à venir pour des investigations complémentaires et le règlement de ces déjà réalisées avec ECR ENVIRONNEMENT
- un marché de travaux programmés pour les rues St Melaine, Thouret et la liaison avec Plouin,

Considérant le projet de convention instituant le groupement de commande, ci-annexé,

Considérant qu'il revient également aux membres du Groupement de Commande de désigner un élu de sa commission d'appel d'offre pour le représenter à la commission d'appel d'offre constituée pour le groupement de commande,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la convention constitutive et le fonctionnement du groupement de commandes entre :
La Ville de Pont l'Evêque
Le SIAEP de Saint Benoit d'Hébertot

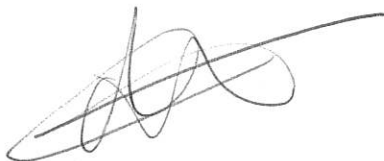
en vue de la poursuite des opérations d'assainissement et d'eau potable programmées au plan pluriannuel d'investissement de la ville,

- **ACCEPTE** que la ville soit désignée coordonnatrice de ce groupement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le projet de convention constitutive du groupement avec les cocontractants,
- **DESIGNE** Monsieur DESHAYES Yves, membre titulaire représentant la Mairie de Pont l'Evêque à la commission d'appel d'offres du groupement.
- **DESIGNE** Monsieur ASSE Christian, membre suppléant représentant la Mairie de Pont-L'Evêque à la commission d'appel d'offres du groupement
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'établissement des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la partie assainissement,
- **DECIDE D'INSCRIRE** les dépenses afférentes aux missions retenues dans le cadre du groupement de commande,

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,

Anne-Claire POIGNARD



Le Maire

Yves DESHAYES

